
III. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES

Se mettre en rapport avec l'Ambassade du Canada

Les Canadiens qui projettent un voyage d'affaires en Argentine devraient en informer la Division commerciale de l'Ambassade du Canada à Buenos Aires, et cela bien avant leur départ, par lettre expédiée par avion — auquel cas prévoir une période de trois semaines — ou de préférence par télex, en faisant part du but de leur visite, des produits ou des services à exporter et des démarches nécessaires. Grâce à ces renseignements, le personnel commercial sera en mesure de proposer un itinéraire et de prendre des rendez-vous, permettant ainsi une meilleure utilisation du temps. Plus tôt le Secrétaire commercial est informé, plus il lui est facile de faire un sondage efficace du marché et de prendre les dispositions en rapport avec le voyage entrepris.

Documents de voyage et de séjour

Pour effectuer un court séjour en Argentine, les gens d'affaires n'ont besoin que d'un passeport canadien valide. Les détenteurs de passeport étranger devraient se mettre en rapport avec un consulat argentin au Canada avant leur départ.

Les détenteurs d'un passeport canadien valide n'ont pas besoin de visa pour des séjours de courte durée, néanmoins il leur en faut un s'ils ont l'intention de se livrer à des activités commerciales rémunératrices pendant une période prolongée. Les requérants devront alors présenter un passeport valide et une lettre de garantie de leur société indiquant, notamment, la raison et la durée probable de leur séjour. En cas de doute quant à la nécessité d'obtenir un visa de ce genre, il suffit de s'adresser à un consulat argentin. Les voyageurs peuvent présenter leur demande en personne ou envoyer tous les documents nécessaires (joindre alors une enveloppe affranchie portant l'adresse du requérant). En général, il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire de demande.

Dans certains cas, il est possible que d'autres renseignements soient demandés. Les requérants doivent alors se mettre en rapport avec le bureau consulaire argentin compétent pour leur région afin de demander l'aide et les renseignements nécessaires.